

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 26 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six mars à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Musée sous la présidence de Monsieur Pierre Chavonnet, Maire.

Etaient présents MM. Pierre Chavonnet, Didier Lancel, Fabien Postel, Alain Delafontaine, Nans Delafontaine.
Mme Françoise Guineau

Etaient représentés Mme Christine Gérard donne pouvoir à Mme Françoise Guineau

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : Le procès-verbal de la réunion du 5 février 2015 est approuvé à l'unanimité.
- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2015** : En préambule le Maire rappelle le caractère extrêmement contraint de l'exercice budgétaire de Gerberoy et de la pression que fait peser la baisse des dotations de l'Etat sur la capacité d'action communale. La philosophie du conseil restant de ne pas augmenter la pression fiscale communale, l'équilibre budgétaire ne peut que se trouver dans la réalisation d'économies ou dans la recherche de nouvelles ressources.
Puis, le Maire présente les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de la commune.

COMMUNE

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévues : 223 320,00 €	Réalisées : 142 412,15€
<u>Recettes</u>	Prévues : 223 320,00 €	Réalisées : 153 267,77 €
	Excédent 2015	10 855,00 € *
	+ Excédent 2014	54 407 € <u>soit un excédent global de 59 689,00 € **</u>

* Excédent de la section fonctionnement

** Excédent cumulé de la section fonctionnement et de section investissement

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>	Prévues : 157 720,00 €	Réalisées : 70 432,04 €
<u>Recettes</u>	Prévues : 157 720,00 €	Réalisées : 56 546,48 €
	Déficit 2015	- 13 885,00 €
	+ Excédent 2014	8 312,00 € <u>soit un déficit global de - 5 573,00 €*</u>

* Ce déficit correspond à des subventions attendues à la fin des travaux de la Maison Robine

CCAS

<u>Dépenses</u> :	
Charges à caractère général	1 694,42 €
Autres charges de gestion courante	150,01 €
TOTAL	1 844,43 €

Recettes :

Produits des services	33,54 €
Dotations et participations	1 000,00 €
Autres produits de gestion courante	320,00 €
Produits exceptionnels	766,00 €
TOTAL	2 109,46 €

Excédent 2015	265,00 €
+ Excédent 2014	1 927,00 € <u>soit un excédent global de 2 192,00 €.</u>

ASSAINISSEMENT

M49 - Assainissement Pommier Malsoin

Compte administratif 2015 : Investissement :	Excédent de 13 065,00 €
Exploitation :	Excédent de 17 765,00 €

Les comptes de gestion du Receveur Municipal sont adoptés et approuvés par le Conseil Municipal.

Les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité sous la présidence de Madame Françoise Guineau.

- **Vote des 4 taxes** : Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de reconduire à l'unanimité le taux des 4 taxes communales sans augmentation pour l'année 2016:

- Taxe d'habitation	13,00 %
- Taxe foncier bâti	19,39 %
- Taxe foncier non bâti	24,82 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	12,75 %

Le maire rappelle que ces taux sont également restés à l'identique sous l'ancienne mandature. Il rappelle également que l'Etat apprécie chaque année les assiettes auxquelles s'appliquent ces taux.

- **BUDGETS PRIMITIFS 2016** : Le Maire présente, suite à la réunion de la Commission du budget du 25 mars 2016 les propositions suivantes :

COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	92 286,04 €
Charges de personnel	63 820,00 €
Autres charges de gestion courante	26 350,00 €
Charges exceptionnelles	200,00 €
Atténuation de charges	10 623,00 €
Virement à la section investissement	36 930,96 €
TOTAL	230 210,00 €

Recettes

Produits des services	41 161,00 €
Impôts et taxes	69 410,00 €
Dotations et participations	37 950,00 €
Autres produits de gestion courante	14 000,00 €
Produits exceptionnels	7 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	59 689,00 €
TOTAL	230 210,00 €

Section investissement

Dépenses prévues	249 773,00 €
Recettes prévues	249 773,00 €

Dépenses prévues (sous réserve de capacité de financement) :

Rénovation du patrimoine	145 000,00 €
Etude assainissement	60 000,00 €
Sécurisation routière du village	20 000,00 €
Perche élagage et poste à soudeuse	1 200,00 €
Restauration Maison Robine	18 000,00 €
TOTAL	249 773,00 €

CCAS

<u>Dépenses</u>	
Charges à caractère général	2 700,00 €
Autres charges de gestion courante	1 862,00 €
TOTAL	4 562,00 €

<u>Recettes</u>	
Produits des services	50,00 €
Dotations et participations	1 000,00 €
Autres produit de gestion courante	320,00 €
Libéralités reçues	1 000,00 €
Excédent antérieur reporté	2 192,00 €
TOTAL	4 562,00 €

ASSAINISSEMENT

Budget primitif en équilibre (dépenses=recettes)

Investissement	17 044,00 €
Exploitation	18 465,00 €

Le budget primitif de la commune est approuvé à l'unanimité.

Les budgets primitifs du CCAS et assainissement de l'année 2016 sont approuvés à l'unanimité.

• **Schéma communautaire de mutualisation de la CCPV :**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme de Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 validant le rapport d'étape relatif au « Schéma de mutualisation », transmis au Préfet de l'Oise,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 créant :

- La plateforme communautaire des moyens et des services (PFMSC),
- La plateforme spécifique « gravillonnages »,
- La plateforme de dématérialisation des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 autorisant le Président à compléter et conforter le Schéma Communautaire de Mutualisation par :

- Le contrôle des hydrants,
- La téléphonie

(Ces deux éléments seront mutualisés sous la forme d'un groupement de commandes.)

Considérant que le Schéma Communautaire de Mutualisation doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes, lesquels disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par avis simple (à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable),

Le conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Schéma Communautaire de Mutualisation de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

- **Défiscalisation de notre contribution au budget incendie du SIEAB** : Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la note présentée par le Président du SIEAB, le 9 mars 2016 au Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB) concernant la contribution des communes au budget annexe du SIEAB relatif à la compétence incendie, et à l'intérêt pour les communes adhérentes d'opter pour la défiscalisation totale de leur contribution, eu égard :

- A l'évolution du financement de cette compétence dans un avenir proche
- A la fin proche des travaux de mise en conformité de la défense incendie
- A la fin proche du remboursement des emprunts contractés par cette opération et à la nécessité d'anticiper, dès à présent, sur les conséquences prévisibles de la loi NOTRe sur le fonctionnement futur du syndicat avec l'exercice obligatoire de la compétence eau potable par les communautés de communes ou d'agglomération auxquelles nous appartenons.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note présentée par le Président du SIEAB au Conseil Syndical du 9 mars 2016, du montant de la contribution communale à fiscaliser pour 2016 pour la compétence incendie, décide, à l'unanimité, de défiscaliser cette contribution pour l'année 2016. Le Conseil Municipal a aussi pris note que cette délibération de défiscalisation sera à reprendre chaque année, dans les 40 jours qui suivront le vote du budget liée à la compétence incendie du SIEAB, conformément aux dispositions de l'article L5212-20 du Code Générales des Collectivités Locales.

- **Questions diverses** :

- Subvention : Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 30 euros au Sporting Club de Songeons.
- Maison Robine : Monsieur Chavonnet souligne la qualité travail de Jacky Debure qui a été essentielle dans la capacité de la municipalité à mener ce chantier de rénovation à son terme. Il a rencontré Monsieur Verbeke, Monsieur Porquier et Madame Delatre afin de préparer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Picardie Verte et de ses Vallées qui sera soumise à l'approbation du prochain Conseil Municipal.
- Aire de stationnement des visiteurs : Suite à la demande de précisions de Monsieur Guénoun, Architecte des Bâtiments de France, le cabinet Arval prépare une nouvelle demande d'autorisation de travaux, avec pour conséquence de renvoyer les travaux de l'aire de retournement des autocars à l'automne 2016.
- Circulation et travaux des plates-formes surélevées : Monsieur Chavonnet indique que le prochain Conseil Municipal débatera de l'arrêté de circulation 2016 et que les travaux pour installer des plates-formes surélevées à chaque entrée de Gerberoy auront bien lieu avant mai, avec quelques restrictions quant à l'usage de la route.
- Assainissement : Deux rendez-vous à venir un avec le Sous-Préfet, Monsieur Gourtay, et un autre avec Monsieur Nicolas de l'agence de l'eau dont dépend Gerberoy.
- Jardin des Ifs : Delphine et Pierre Higonnet préviennent le Conseil Municipal de la prochaine ouverture au public de leur propriété (restaurant et visite payante du jardin). Tous les gerboréens sont amicalement et gracieusement invités pour une visite à partir de l'ouverture, le 1^{er} mai prochain.
- Course des Roses : Manifestation sportive prévue le 14 mai 2016. Comme chaque année, des coupes seront offertes par la municipalité.
- Marseillaise : Le Maire indique que le président de la République a annoncé que l'année 2016 serait consacrée à La Marseillaise pour que chaque français, en particulier les jeunes générations, se réapproprie son lien à la Nation. Toute initiative proposée sera étudiée par le Conseil.
- Conseil Municipal : Le Conseil du 15 avril est reporté au 22 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h38.